

**PORT DE DIELETTE
COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE
DU 24 MAI 2013
(10H30- 12H30)**

Le conseil portuaire du port de Diélette s'est réuni le 24 mai 2013 à la Communauté de Communes des Pieux, sous la présidence de **monsieur Lepetit**, conseiller général délégué, représentant le président du conseil général.

Assistaient à la réunion :

*** membres du conseil portuaire**

- M. Lepetit, président ;
- MM. Fauchon, Cado, représentants du concessionnaire ;
- Mme Thomas-Routier, M. Lefaix représentants du conseil municipal des communes sur lesquelles est situé le port ;
- M. Leteissier, représentant du personnel concerné par la gestion du port, sous l'autorité du conseil général de la Manche ;
- M. Guillard, représentant du personnel du concessionnaire ;
- MM. Jourdain, Cossé, Lagarde, Crestey, Malvisi, Yvard, représentants des usagers du port au titre des activités de plaisance ;
- M. Gros, représentant des usagers du port au titre des activités de commerce.

*** autres participants**

- M. Charpentier, direction des mobilités et de l'exploitation portuaire ;
- M. Fontaine, direction des mobilités et de l'exploitation portuaire.

*** excusés**

- M. Fesnien, représentant au titre des activités de commerce

M. Lepetit présente les excuses de M. Beauvils pour son absence et remercie **M. Fauchon** de son accueil puis ouvre la séance et invite **M. Charpentier** à procéder à l'appel.

M. Charpentier procède à l'appel puis présente **M. Fontaine**, nouveau technicien, chargé des travaux d'infrastructure portuaire, au sein du conseil général pour les ports départementaux, en remplacement de **M. Feuilly**.

Après constatation que le quorum est atteint, **M. Lepetit** donne la parole à **M. Leteissier** pour l'exposé des points à l'ordre du jour de la réunion.

I - Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 novembre 2012 :

M. Lepetit demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

Aucune remarque n'étant formulée le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II - Rapport d'activité :

M. Leteissier présente le rapport d'activité 2012 par secteur d'activité : pêche, plaisance et commerce.

M. Guillard souligne l'augmentation du nombre de nuitées saisonnières, malgré la météo peu favorable, essentiellement dues aux plaisanciers français.

POUR NOUS ÉCRIRE

Conseil général de la Manche
50050 SAINT-LÔ CEDEX
T. 02 33 055 550

manche.fr

MANCHE DURABLE 

III - Point sur les travaux :

M. Leteissier invite le concessionnaire à présenter les travaux d'investissement prévus ou réalisés.

M. Guillard poursuit en présentant les travaux :

- Réalisés en 2012 :

- Modification du ponton à passagers : 51 277 € H.T
- Mise en place d'une déchetterie portuaire : 25 260 € H.T

- Envisagés ou réalisés en 2013 :

- dragage de la zone à 0.00 cm : 370 000 € H.T
- mise en place d'une borne de pesée pêche : 37 000 € H.T
- réparation du musoir de la jetée Ouest 250 000 € H.T
- aménagement structurels du port 3 100 000 € H.T
(gare-maritime, bureau du port et mise en place de structures commerciales).

Il informe que le dragage de l'entrée du chenal vient de se terminer et qu'un relevé bathymétrique complet de la zone est en cours afin de connaître les volumes. La rédaction d'un cahier des charges pour l'installation d'une borne pesée pour la pêche est en cours. Une intervention, pour réparer la maçonnerie du musoir de la jetée ouest, sera effectuée rapidement avant de finaliser le programme pour la réfection plus complète.

M. Gros souhaiterait connaître l'altitude des fonds au niveau du ponton passagers.

M. Guillard indique que cela sera effectué.

IV- Budget exécuté 2012 :

M. Leteissier présente le budget exécuté 2012.

Aucune question n'est formulée.

V – Budget primitif 2013 :

M. Leteissier présente le budget primitif 2013.

M. Jourdain demande s'il y a une remise en cause des investissements, en particulier la gare maritime, à la suite de la baisse de certaines subventions.

M. Fauchon confirme que malgré une baisse, il y aura une participation du Département, sur la future gare maritime.

M. Lepetit souligne qu'à ce jour, les arbitrages budgétaires, qui seront validés par les élus du conseil général ne sont pas encore connus et qu'il ne peut s'avancer sur les subventions allouées aux investissements.

M. Fauchon souligne qu'il faut favoriser et développer l'activité économique existante.

Aucune autre question n'étant formulée, M. Lepetit demande l'avis du conseil portuaire sur le budget primitif 2013. Il est approuvé à l'unanimité.

VI - Point sur la réception et le traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires :

M. Leteissier présente une actualisation du plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Dielette :

a) Actualisation

Le plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Dielette, a été actualisé par l'arrêté DTM n°2010-26 du 26 juillet 2010,

du président du conseil général de la Manche en date du 26 juillet 2010, et modifié par arrêté n°2012-222 du 30 août 2012.

Seule une remise à jour des coordonnées des sociétés pouvant intervenir à l'intérieur des limites portuaires ainsi que des différents responsables sera intégrée à l'actualisation.

b) Réception et traitement des déchets année 2012

DECHETS D'EXPLOITATION SOLIDES			
		2012	COÛT
Déchets ménagers et assimilés	déchets de cuisine	15 tonnes	Collecte 1905 € TTC Transport et traitement 1 251 € TTC
	déchets de tissus d'animaux (pêche)		
Verre	verres ordinaires	16 tonnes	500 € T.T.C
Fûts et emballages	cartons d'emballage	2 tonnes Emballages 1212 € TTC	12 tonnes Emballages + papier 2 956€ T.T.C
	emballages plastiques cagettes en polystyrène	6 tonnes Papier 624 TTC	
	papiers d'emballage		
Métaux (hors fûts et contenants)	dragues	1 m ³	Déchetterie CC des Pieux
	chaînes		
	câbles		
Plastiques (hors emballages)	films en plastique	0.2 tonnes	
	filets de pêche		
	bacs « halle à marée »		
Palettes et cagettes en bois	palettes en bois	6m3	
Déchets souillés par des substances dangereuses	ustensiles souillés par un produit dangereux	2m3	Déchetterie CC des Pieux
	chiffons en tissu souillés par des produits dangereux		
	filtres à huile		
	filtres à gasoil/essence		
	pinceaux		
	bois de coque de navire		
Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	bidons d'huile vides	5 m3	
	contenants de peinture		
	contenants de produits nettoyants		
	contenants de produits dégraissants		
	contenants de produits de lubrification		
Piles et accumulateurs	piles usagées	20 kg	
	batteries	26 unités	
DECHETS D'EXPLOITATION LIQUIDES			
Huiles et combustibles liquides usagés	Huiles de vidange	1 200 litres	/
	Jus de cale		/
Eaux vannes	Eaux noires	/	/
	Eaux grises	/	/

L'année 2012 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

M. Cossé souhaite qu'une réflexion soit engagée afin d'adapter des containers au niveau des pontons pour que les non usagers du port ne puisse pas déposer leurs déchets.

M. Fauchon estime que l'éducation sur le comportement à adopter sur le tri des déchets, en particulier sur les nouvelles générations, finira par résoudre ces problèmes.

M. Guillard informe qu'une signalétique va être mise en place expliquant le tri des déchets.

M. Fauchon souhaite que soient prévus des points de dépôts des déchets dans les nouveaux projets d'aménagements.

M. Guillard invite **M. Pasco**, chargé d'aménagement auprès de la communauté de communes des Pieux, à présenter le projet du "bas de Dielette".

M. Pasco précise que le but principal de ce projet est la sécurisation du trafic routier avec une réduction de la largeur de la voirie au profit des circulations douces et des usagers de l'école de voile, tout en préservant le passage des "colis lourds" et le trafic desserte de la centrale. La largeur de la chaussée sera de 6 m et la vitesse sera limitée à 30 km/h avec des plateaux surélevés.

M. Fauchon indique que les avis recueillis ont été pris en compte.

M. Yvard demande la date du début des travaux.

M. Pasco informe que l'objectif fixé est une fin de chantier pour la saison estivale 2014.

M. Malvisi estime que ce projet ne répond pas aux demandes formulées pour la sécurisation et la réduction de la vitesse..

Mme Thomas Routier relève que la vitesse est souvent excessive dans cette zone.

M. Lepetit demande l'avis du conseil portuaire sur ce projet.

Les membres du conseil portuaire émettent un avis favorable sous réserves d'aménagements de la partie Nord.

M. Guillard présente les principes du projet de construction la gare maritime, de bureau du port et des bâtiments à usage de commerce. Le permis de construire est en cours d'instruction.

M. Cossé indique qu'il serait judicieux qu'une protection soit implantée, au niveau du petit pont, sur le chemin piétonnier, pour empêcher une chute accidentelle dans le bassin.

M. Lepetit demande l'avis du conseil portuaire sur ce projet.

Les membres du conseil portuaire émettent un avis favorable.

VII - Questions diverses

En l'absence de question, **M. Lepetit** remercie les membres du conseil portuaire pour leur participation et lève la séance.

Saint-Lô, le 04 OCT. 2013

Le président du conseil portuaire,

Jean LEPETIT



**PORT DE DIELETTE
COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE
Du 8 novembre 2013
(10 h30 – 12 h 00)**

Le conseil portuaire du port de Diélette s'est réuni le 8 novembre 2013 à la communauté de communes des Pieux, sous la présidence de monsieur Lepetit, représentant le président du conseil général.

Assistaient à la réunion :

*** membres du conseil portuaire**

- M. Lepetit, Président,
- MM. Fauchon, Cado, Sorel, représentants du concessionnaire,
- Mmes Thomas-Routier, Le Maux, M. Lefaix, représentants du conseil municipal des communes sur lesquelles est situé le port,
- M. Leteissier, représentant du personnel concerné par la gestion du port, sous l'autorité du conseil général de la Manche,
- M. Guillard, représentant du personnel du concessionnaire,
- MM Jourdain, Lagarde, Cossé, Crestey, Delisle, Malvisi, Yvard, représentants des usagers du port au titre des activités de plaisance,
- MM.Gros, Cousseins, représentants des usagers du port au titre des activités de commerce.

*** autres participants**

- M. Charpentier, service de l'exploitation portuaire,

* *

*

M. Lepetit, président du conseil portuaire ouvre la séance et invite **M. Charpentier** à procéder à l'appel des membres.

Constatant que le quorum est atteint, **M. Lepetit** aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion.

I - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil portuaire :

M. Lepetit demande s'il y a des observations concernant le compte-rendu de la réunion du 24 mai 2013.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. Jourdain exprime son étonnement et demande des explications sur le projet de construction de la gare maritime, car il découvre que le permis de construire est en cours d'instruction alors que lors du dernier conseil portuaire seules des esquisses avaient été présentées. Il regrette que les usagers et l'association des riverains n'aient pas été associés à l'élaboration du projet qui est maintenant finalisé.

M. Cossé émet les mêmes critiques.

M. Gros déplore le manque d'informations communiquées alors que la compagnie Manche Îles Express est directement concernée par l'aménagement de la gare. Il demande qu'un dossier complet soit rapidement adressé à tous les acteurs du port.

M. Fauchon explique que le permis de construire est bien en cours d'instruction et que les besoins des différents usagers ont été pris en compte. Il souligne la nécessité que le bâtiment soit opérationnel pour la saison estivale 2014. Le dossier sera envoyé aux membres et les commentaires seront transmis au maître d'œuvre.

POUR NOUS ECRIRE

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. Lepetit demande à **M. Leteissier** d'exposer les points à l'ordre du jour.

II – Rapport partiel d'activité 2013 :

Le port de Diélette est consacré à la pêche, à la plaisance et au commerce.

Les données partielles de l'année, communiquées par le concessionnaire, sont établies depuis le 1 janvier 2013.

Port de pêche : 7 navires professionnels sont recensés.

Port de commerce : 16 098 passages enregistrés par la compagnie Manche Iles Express et 1 002 tonnes de marchandises ont transité par le port depuis le 01 janvier 2013.

Port de plaisance : 370 bateaux à l'année, 1 149 bateaux visiteurs, 6 302 nuitées visiteurs.

M. Guillard informe que le bilan à fin septembre laisse apparaître plus de visiteurs, dont 15 % de nouveaux clients. Apparemment l'adhésion de Granville au dispositif "passeport escales" a amené une nouvelle clientèle à Diélette. Le début de saison a été plus difficile en raison des conditions météorologiques. Globalement le chiffre d'affaire est stable par rapport à 2012.

M. Cossé demande si l'adhésion de Diélette au dispositif "passeport escales" est prévue.

M. Guillard souhaite étudier le dossier au préalable afin de présenter un projet aux élus.

Mme Thomas-Routier demande des explications sur le "passeport escales".

M. Charpentier invite les membres du conseil portuaire à visiter le site de <http://www.passeportescalles.com/fr/> où tous les renseignements sont disponibles. Il confirme que ce dispositif permet d'attirer de nouveaux clients et incite les départs des résidents dont les places libérées peuvent être occupées par des visiteurs.

En l'absence d'observations il invite le concessionnaire à présenter les travaux réalisés en 2013 et ceux envisagés en 2014.

M. Guillard informe qu'une réfection partielle du musoir de la jetée Ouest a été réalisée pour un montant de 51 668 € HT.

Pour l'année 2014, sont prévus :

- la construction d'une nouvelle gare maritime, d'un nouveau bureau du port et des espaces commerces	3 950 000 € HT
- mise en place d'une borne de pesée	37 000 € HT
- travaux musoir jetée Ouest	200 000 € HT

M. Yvard indique qu'il a observé que l'entreprise, en charge des travaux sur le musoir, utilisait de l'eau de mer pour son béton.

M. Fauchon indique que ce point sera signalé à l'entreprise qui devra apporter des explications.

M. Guillard indique que les travaux pour la future gare maritime devraient débuter en décembre. L'ancienne gare ne sera enlevée que lorsque la nouvelle sera opérationnelle.

Mme Thomas Routier demande s'il y a des postulants pour les espaces commerciaux.

M. Fauchon indique que des recherches sont en cours.

M. Gros informe qu'un déménagement des bureaux, en juillet et août, en pleine saison d'exploitation, n'est pas acceptable.

M. Cossé s'interroge si l'impact et le déroulement du chantier ont bien été mesurés. Un décalage des travaux, après la saison estivale 2014, pourrait être judicieux.

M. Fauchon indique que l'objectif est que la gare maritime soit terminée rapidement. Il conviendra de prendre des dispositions en fonction de l'avancement du chantier en début 2014.

En l'absence de questions le point suivant est abordé :

III – Tarifs portuaires 2014 :

M. Leteissier présente les tarifs 2014, il est prévu une augmentation de +1,41 % des redevances des droits de port, ainsi que des redevances d'outillages pour le commerce, la pêche et la plaisance. Les tarifs sont présentés TTC, le taux de TVA est de 20 % avec une modification de structure concernant :

- le port de plaisance : Section I, article 5 - alinéa 1, l'article 6 –alinéa 2,
- les droits de port : La nomenclature de la redevance sur les marchandises est remplacée par la version NST 2007.

M. Cossé demande l'incidence de la nouvelle loi des finances sur les tarifs 2015.

M. Guillard informe que l'Union des Ports du Nord-Ouest et la fédération des ports de plaisance négocient les modalités d'application avec le ministère des finances. Plusieurs critères entrent dans le calcul. Si le décret reste en l'état, la redevance du port de Diélette resterait équivalente à celle versée actuellement.

Mme Thomas-Routier demande des explications sur la modification concernant l'article 5, alinéa 1.

M. Guillard précise qu'il a été décidé d'allonger la période d'un mois, afin de favoriser le développement du carénage.

M. Lepetit demande l'avis du conseil portuaire sur les tarifs 2014, les tarifs sont approuvés moins 3 abstentions.

IV – Budget prévisionnel 2014 :

M. Leteissier présente le projet de budget prévisionnel 2014.

Mme Thomas-Routier demande des précisions sur la subvention d'exploitation de 74 000 €.

M. Guillard précise qu'elle est liée au dragage, et qu'il y a un report, sur 2014, du non dépensé en 2013.

V – Questions diverses:

M. Yvard demande si les relevés bathymétriques ont été réalisés.

M. Guillard répond par l'affirmative.

M. Jourdain s'enquiert de savoir si une réflexion a été engagée pour l'implantation d'une rambarde de protection au-dessus de la Diélette.

M. Guillard confirme que cela a été évoqué avec l'architecte afin d'avoir une cohérence avec l'ensemble des bâtiments.

Mme Lemaux regrette l'absence de rambardes sur le quai de commerce.

M. Fauchon précise que d'une manière générale, sur les quais ou les espaces portuaires, la présence de rambarde, est préjudiciable aux différentes activités.

Mme Thomas-Routier s'interroge sur l'intensité lumineuse du phare.

M. Charpentier informe que cela relève de la compétence et de la responsabilité du service des phares et balises qui sera informé.

M. Lepetit en l'absence d'observations, remercie les membres présents et lève la séance.

Saint-Lô, le 27 FEV. 2014
Le président du conseil portuaire,

Jean Lepetit



